

Compte-rendu
Séance ordinaire du 27 octobre 2021

Date de convocation : 21 octobre 2021

Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,

Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN, Angélique GUYENOT et Émilie BESSON.

Membres excusés : Mme Christine METZLER et M. Sébastien PINHEIRO (procuration à Angélique GUYENOT).

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvie BLATTNER est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2: Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 août 2021

M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 25 août 2021 dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point n° 3: Mises en adéquation statutaire.

M. le Maire informe les membres du conseil de modifications de l'effectif des agents de la commune. En effet, après le départ de M. Julien JELSCH, la commune a la possibilité d'engager un agent technique pour le remplacer, et soulager la charge de travail de M. HIRSCH, qui reste à l'heure actuelle notre unique ouvrier communal. Celui-ci travaillerait à mi-temps (une semaine sur deux) à HEILIGENBERG, l'autre moitié du temps, il serait engagé à la commune de MOLLKIRCH.

Par ailleurs, la commune a été destinataire d'une lettre de motivation d'une étudiante souhaitant préparer en alternance une licence professionnelle « métiers de l'administration et des collectivités territoriales » au sein de la mairie de HEILIGENBERG. Nous aiderions ainsi cette personne à se former et en échange, elle apporterait son aide dans le traitement des dossiers du secrétariat de mairie. Il est également à signaler que l'engagement d'un apprenti peut bénéficier d'une participation financière de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'engagement d'un nouvel agent technique et d'une apprenti en alternance.

Point 4: City Stade.

La commune de HEILIGENBERG a décidé de créer un City Stade à proximité du stand de tir afin de permettre aux jeunes et aux moins jeunes qui souhaitent faire des jeux de ballon de le faire en toute sécurité. Jusque là, les enfants du village devaient soit se rendre dans les villages voisins pour jouer au ballon, soit le faire sur la voie publique avec les risques que cela comportent. Une étude des coûts et des modalités de réalisation ont été examinés en séance de commissions réunies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les conclusions de la commission réunie.

Point 5: Adhésion au dispositif de Brigade verte.

Le dépôt illégal de déchets, dit « dépôt sauvage », est un fléau grandissant. Les autres incivilités, plus ou moins importantes, telles que le stationnement gênant, les nuisances sonores, font l'objet d'assez de signalements auprès des services communaux pour que ce problème soit désormais l'objet de tentative approfondie de résolution. Lors de la séance du conseil municipal du 7 avril, il avait été évoqué la possibilité d'adhérer au service dit de « brigade verte », association de gardes-champêtres intercommunaux, afin de permettre la verbalisation des contrevenants. En outre, ces agents assermentés pourraient également effectuer des patrouilles, suppléant ainsi les gendarmes qui ne peuvent être partout. M. le Maire s'était ensuite rapproché de cette organisme pour obtenir de plus amples informations, qu'il présente ce soir au conseil. M. le Maire indique par ailleurs que le coût de ce service serait de 2 500 € / an pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et par 12 voix POUR et une abstention des membres présents et représentés, approuve les statuts de la brigade verte et décide d'adhérer à ce service.

Point 6: Présentation des rapports 2020 eau et assainissement édités par la COMCOM.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les rapports concernant l'eau et l'assainissement pour l'année 2020 édités par la Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG. Ces rapports n'apportent pas de remarques particulières. Toutefois, M. le Maire rappelle à toutes fins utiles que le goût particulier qu'a parfois l'eau provient du traitement préventif ponctuel effectué par le SDEA. En aucun cas, il ne s'agit d'un changement d'eau. L'eau fournie aux habitants provient toujours des sources naturelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les rapports Eau et Assainissement édition 2020.

Point 7: Remise d'une pénalité de retard dans le cadre du paiement par un particulier de sa taxe d'urbanisme.

Les services fiscaux ont informé la commune par courrier recommandé d'une procédure en instance concernant des pénalités de retard portant sur le paiement de la Taxe d'Aménagement à régulariser par un particulier. Les services fiscaux se sont donc rapprochés de la commune afin de savoir si ces pénalités devaient être demandées ou annulées. Il est précisé que le particulier en question a déjà réglé le montant de la TA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et par 12 voix POUR et une abstention des membres présents ou représentés, et sur la base de la nouvelle procédure dit « du droit à l'erreur », accepte d'annuler la pénalité de retard.

Point 8: Soutien à la motion de la FNCOFOR contre l'augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'ONF.

Le maire donne lecture d'un courrier de la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) alertant ses membres du danger de surcoût pour les communes de la politique gouvernementale de gestion de l'ONF qui est envisagé par l'État. La FNCOFOR a voté une motion visant à dénoncer ce projet d'augmentation des cotisations financières des communes forestières, allant de pair avec un risque de dégradation des services réalisés par l'ONF du fait de suppression programmée de postes, et demande à ses membres de la soutenir. Du fait des ravages du scolyte qui continuent, et du surcoût d'activités et des pertes financières pour les communes qu'il génère, le moment est très mal choisi pour une telle politique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la motion de la FNCOFOR.

Point 9: Informations.

M. le Maire tient à remercier l'ensemble des conseillers pour leur implication dans l'ouverture de la déchetterie verte tout au long de l'année. Il tient à y associer M. Luc MERTZ qui vient régulièrement avec son matériel pour entasser correctement les végétaux et ainsi gagner de la place.

M. le Maire remercie également les adjoints et le personnel technique pour l'ensemble des travaux qui ont été réalisés durant cette rentrée.

M. Le Maire rappelle l'intervention de la société LABOROUTES qui a effectué récemment des analyses de la voirie rue Principale. Cette intervention est une des prémisses du chantier de l'assainissement collectif.

M. le Maire précise ensuite les conditions d'intervention du SDEA concernant la fuite sur la place de l'Église et les perturbations qu'elle a engendrées.

M. le Maire souhaite encore une fois rappeler à tous les habitants les nécessités de l'entretien et du nettoyage des abords de leur propriété. Il remercie chaleureusement ceux qui en ont pris l'habitude et contribuent ainsi à la propreté de la commune, et rappelle à l'ordre ceux qui s'en abstiendraient en leur précisant que c'est désormais une obligation légale.

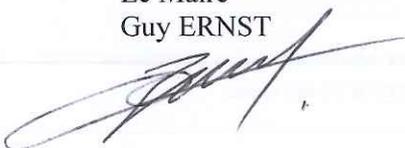
La cérémonie du 11 Novembre prochain se déroulera de la façon suivante : messe à 10H et cérémonie proprement dite à 11H.

Les activités associatives reprennent peu à peu leur rythme normal. Ainsi l'association du Montgolfier, après avoir remis en place leur activité pédestre durant l'été a également repris l'activité Belote.

Suite à l'accord du conseil municipal en vue de rejoindre la commande groupée intercommunale de photocopieurs, M. le maire informe le conseil que c'est la société KIRCHNER qui a été retenue, pour un coût plus intéressant que celui que nous avons actuellement et des prestations un peu plus étoffées. Le nouveau matériel sera livré à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire
Guy ERNST



La Secrétaire de séance
Sylvie BLATTNER

